



**La commune de FILLIÈRE,**  
commune nouvelle créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (9 414 habitants)

recherche des

## **ATSEM (plusieurs postes permanents et non permanents)**

Date prévue pour la prise de fonctions : 31/08/2021

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel.le de droit public

Cadres d'emplois : ATSEM (tous grades), adjoint d'animation (tous grades)

Date limite de réception des candidatures : 25 juin 2021

Dates prévues pour les entretiens de recrutement : lundi 28 juin AM à partir de 15h, mardi 29 juin JOURNEE, jeudi 1<sup>er</sup> juillet

### **Descriptif :**

En qualité d'ATSEM, vous assistez le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, participez à la communauté éducative, préparez et mettez en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants.

En qualité d'animateur.trice périscolaire, vous assurez la surveillance des enfants pendant les temps périscolaires voire extrascolaires.

### **Missions :**

Vos missions seront notamment :

- ✓ aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie ;
- ✓ surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants ;
- ✓ assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques ;
- ✓ aménager et entretenir les locaux et les matériels destinés aux enfants, y compris lors de certaines vacances ;
- ✓ accueillir avec l'enseignant des enfants et des parents ;
- ✓ transmettre les informations ;
- ✓ participer aux projets éducatifs ;
- ✓ encadrer les enfants au cours du repas, mettre en place des activités adaptées et prendre en charge les enfants avant et après le repas ;
- ✓ selon les postes, animer des temps périscolaires, mettre en place des activités adaptées et prendre en charge les enfants avant et après l'école ;
- ✓ selon les postes, animer en accueil de loisirs le mercredi ou pendant les vacances scolaires.

### **Temps de travail et site d'affectation :** temps non complet annualisé

#### **Postes permanents :**

- ✓ site d'AVIERNOZ, poste P243, temps de travail annualisé de 32,13/35<sup>e</sup>
- ✓ site de THORENS-GLIÈRES :
  - poste P253, temps de travail annualisé de 29,42/35<sup>e</sup>
  - poste P246, temps de travail annualisé de 34,81/35<sup>e</sup>
- ✓ site de SAINT-MARTIN-BELLEVUE :
  - poste P250, temps de travail annualisé de 28,81/35<sup>e</sup>
  - poste P300, temps de travail annualisé de 32,52/35<sup>e</sup>
  - poste P244, temps de travail annualisé de 26,91/35<sup>e</sup>

#### **Postes temporaires (créés pour cette année scolaire 2021-2022) :**

- ✓ site de SAINT-MARTIN-BELLEVUE :

- ✓ - poste T749, temps de travail annualisé de 17,97/35<sup>e</sup>
- ✓ - poste T753, temps de travail annualisé non complet, quotité précise selon création de classe
- ✓ site de THORENS-GLIÈRES, poste T734, temps de travail annualisé de 25,72/35<sup>e</sup>  
⇒ poste soumis à la décision de création de classe le jour de la rentrée scolaire

*Les temps de travail indiqués ci-dessus sont susceptibles de modifications mineures en fonction notamment de la répartition des enfants dans les classes.*

### **Profil recherché :**

- ✓ vous êtes titulaire du concours d'ATSEM ou, à défaut, du CAP accompagnant éducatif petite enfance
- ✓ vous disposez des connaissances requises pour exercer les fonctions : accompagner l'enfant dans ses apprentissages quotidiens, l'aider à l'acquisition de l'autonomie, assurer la sécurité des enfants, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, mettre en œuvre des techniques de jeux et des activités, entretenir et vérifier les locaux et le matériel mis à disposition des enfants
- ✓ vous appréciez le travail en équipe, vous aimez partager les connaissances et rendre compte
- ✓ vous savez réagir de manière professionnelle aux conflits
- ✓ vous faites preuve d'organisation, d'autonomie, d'une qualité d'écoute et d'une absolue discrétion dans l'exercice de vos fonctions

### **Rémunération :**

Régime indemnitaire (prime mensuelle fixe + prime annuelle variable selon le statut) + action sociale via le CNAS ([www.cnas.fr](http://www.cnas.fr)) + titres-restaurant selon l'organisation du temps de travail + participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire »

### **Modalités :**

Pour les postes permanents, recrutement fonctionnaire (ATSEM tous grades, adjoint d'animation tous grades) ou lauréat.e du concours ou, à défaut, contractuel.le de droit public. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, chaque poste permanent pourra être pourvu par un agent contractuel, sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

Information travailleurs handicapés : conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, chaque emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises. Toutefois, à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à l'emploi par voie contractuelle.

### **Renseignements et candidature :**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le ou la coordonnateur.trice de secteur, à savoir Sandrine JONETTE pour AVIERNOZ au 07.50.09.60.39, Martin PONCET pour THORENS-GLIERES au 07.50.09.64.84 et Christine JANIN pour SAINT-MARTIN-BELLEVUE au 07.50.09.61.86 ou la gestionnaire ressources humaines, Mme Emilie LAMOUILLE au 09.71.09.05.65.

**Transmettre votre candidature complète (CV+lettre de motivation) en précisant le(s) poste(s) concerné(s) à Monsieur le Maire de Fillière, de préférence **par courriel à [rh@commune-filliere.fr](mailto:rh@commune-filliere.fr) (fichier pdf)**, sinon par courrier adressé au pôle ressources humaines, 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.**



*Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Une candidature incomplète ne sera pas examinée (sont exigés un CV et une lettre de motivation).*